

Communiqué de presse

Beau temps en vue ? Gaffe aux motos !

01.04.2016

Le beau temps sera de retour dès ce vendredi. Sur nos routes, cela signifie une présence accrue de motards. En Wallonie, 80% des accidents de moto ont lieu entre avril et octobre. A la veille de ce week-end ensoleillé, l'AWSR en profite pour rappeler quelques conseils essentiels afin de favoriser la sécurité de ces usagers ainsi qu'une cohabitation réussie avec les automobilistes.

- **Quelques chiffres**

Ces dernières années, de nombreux efforts ont été fournis pour améliorer la sécurité des motards sur les routes wallonnes : campagnes de sensibilisation, collaborations avec l'asbl Fédémot et la Fédération Belge des Motards en Colère, pose de glissières de sécurité adaptées, meilleure prise en compte des motards dans la politique de sécurité routière au niveau wallon... Le nombre de motards décédés sur nos routes entre 2010 et 2014 est assez constant. Si l'on en croit les données provisoires, ce nombre repartirait à la hausse en 2015 mais il faudra attendre les résultats complets et officiels du SPF Economie pour pouvoir tirer des conclusions définitives.

La plupart des accidents mortels impliquant des motards en Wallonie ont lieu pendant la période s'étalant d'avril à octobre et surviennent principalement durant les journées de weekend (52%).

- **Conseils aux motards**

Les motards sont des usagers de la route plus vulnérables étant donné qu'ils ne sont pas protégés par une carrosserie. Les conséquences des accidents dans lesquels ils sont impliqués sont donc souvent plus graves pour eux. De plus, en raison de leur silhouette étroite, ils sont moins facilement repérés par les autres usagers. Quelques conseils peuvent leur permettre d'augmenter leur sécurité sur la route.

- **Check up de sa bécane après l'hiver**

Certains motards n'ont pas beaucoup roulé pendant l'hiver, il est donc important de réaliser un petit check up de sa moto avant de se mettre en route pour la première balade printanière (pression des pneus, feux et clignotants, batterie, embrayage et chaîne). Commencer par un petit trajet est également idéal pour retrouver progressivement ses sensations.

- **S'équiper**

Porter l'équipement adéquat est essentiel pour la sécurité du motard : casque, gants, vestes à manches longues, pantalon ou combinaison, bottes ou bottillons qui protègent les chevilles.

- **Se rendre visible**

Pour assurer sa visibilité, un motard doit allumer le feu arrière rouge et le feu de croisement. Il peut également porter des vêtements et un casque de couleurs claires ou vives et porter des éléments réfléchissants (un gilet fluo ou une veste intégrant des éléments réfléchissants).

- **Se mettre à la bonne place sur la route**

La position idéale pour le motard se trouve aux 2/3 de sa bande de circulation. De cette manière, il a une meilleure vue sur le trafic, il évite plus facilement les événements inattendus comme une portière qui s'ouvre et il est plus facilement repéré par les automobilistes dans le rétroviseur intérieur.

- **Faire attention à l'angle mort**

Pour éviter de se trouver dans l'angle mort des voitures, des bus ou des poids-lourds, un motard doit toujours s'assurer qu'on l'a vu en cherchant le contact visuel avec les autres conducteurs et éviter de se placer à côté d'un bus ou d'un poids lourd à l'arrêt.

- **Respecter les limitations de vitesse**

Plus un motard roule vite et moins il sera facilement repéré à distance par les autres usagers. De plus, comme tout autre usager de la route, il doit veiller à adapter sa vitesse en fonction des conditions de circulation, de la météo, de l'état de la route, de la présence d'autres usagers....

- **Remonter les files**

En cas de bouchons, les motards ont le droit de remonter les files mais il faut évidemment le faire en toute sécurité. Cette remontée doit s'effectuer entre les deux bandes les plus à gauche, à un maximum de 50 km/h et avec un écart de vitesse de maximum 20 km/h par rapport aux automobilistes.

- **Anticiper**

Pour assurer sa sécurité, il est important d'anticiper les comportements et les réactions des autres usagers de la route et de systématiquement annoncer ses changements de direction.

- **Conseils aux automobilistes**

A la sortie de l'hiver, les automobilistes ont peut-être perdu l'habitude de croiser des motards sur la route. Il est donc bon de leur rappeler qu'ils seront de plus en plus nombreux dans les prochaines semaines et qu'il faut faire attention à eux.

- **Garder ses distances**

En tant qu'automobiliste, il faut impérativement conserver une distance de sécurité suffisante si l'on suit un motard et s'assurer qu'on aura le temps de s'arrêter en cas d'évènement inattendu.

- **Manœuvrer en sécurité**

Il est important de regarder à deux fois avant d'effectuer une manœuvre dans tous les rétroviseurs et penser à se retourner pour éviter l'angle mort. Cela permet de s'assurer qu'on ne risque pas de couper la route à un motard (ou un autre usager) ou de lui envoyer la portière à la figure. Bien entendu, on n'oublie jamais d'indiquer ses changements de direction à l'aide des feux clignotants.

- **Tourner à gauche**

Beaucoup d'accidents impliquant un motard et un automobiliste se produisent alors que l'automobiliste tourne à gauche. En raison de leur étroite silhouette, les motards sont en effet plus difficilement détectables et on sous-estime souvent leur vitesse et la distance à laquelle ils se trouvent. On pense qu'on a encore le temps de vite passer... Mieux vaut donc vérifier plutôt deux fois qu'une et préférer attendre un petit peu avant de passer pour éviter le drame.

- **Dépasser**

Les motards sont des usagers de la route à part entière. Lors d'un dépassement, un automobiliste doit garder en tête que si un motard vient en sens inverse, ce n'est pas à lui de s'écarter pour le laisser passer !

- **Tousconcernés.be**

Tous ces conseils et bien d'autres sont disponibles sur le site www.tousconcernés.be. Une brochure « *Ma sécurité à moto* » reprenant l'ensemble des conseils à destination des motards est également téléchargeable gratuitement.

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur Wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

Contact Presse : Belinda DEMATTIA – Porte-parole AWSR – 0498/048.361